

DOSSIER

Vacances

Un droit ou un luxe ?



Dossier coordonné par Monique Daune et Roland Hubert, réalisé par Fabienne Bellin, Marylène Cahouet, Alice Cardoso, Romain Geny, Hervé Moreau et Valérie Sipahimalani

Dans une société qui
partage si mal le travail
tout en théorisant la notion
de loisirs, les vacances
constituent une question
au carrefour de multiples
problématiques.

On peut en avoir une approche historique en décodant le passage des « congés payés » à la société des loisirs, économique en analysant les retombées du tourisme dans un pays qui reste l'un des plus visités au monde, sociologique en étudiant les usages pour utiliser ce temps « libéré » et les fortes inégalités auxquelles ils sont soumis ou encore éducative en se penchant sur le calendrier scolaire. Ce dernier point a fait l'objet de vives polémiques ces dernières semaines qui ont montré combien ce sujet reste sensible dans l'opinion publique. Les vacances sont-elles cette « parenthèse enchantée » que nous vante l'industrie du tourisme, débarrassée des soucis du quotidien et complètement déconnectée de l'activité professionnelle ? Un privilège ou une conquête sociale ? Consacrées à la famille, aux ami(e)s, aux loisirs, à des pratiques sportives ou culturelles, ou tout simplement à un repos d'autant plus nécessaire que l'organisation du travail engendre toujours plus de stress et de « burn out », les vacances sont aussi pour les personnels de l'Éducation nationale un enjeu majeur en lien avec les rythmes scolaires, les conditions de travail mais aussi avec l'image que renvoient nos professions. Ce dossier tente de faire le point à quelques jours de la fin de l'année scolaire quand il nous faut assurer les dernières missions liées aux examens et aux procédures d'orientation... tout en préparant la prochaine rentrée. Nous vous en souhaitons une bonne lecture pendant ces semaines que nous espérons enrichissantes et récupératrices. ■



Pratiques socialement marquées Peut-on vraiment démocratiser les vacances ?

L'accès aux vacances s'est nettement démocratisé au cours du xx^e siècle. Pourtant, ni les frontières de classes, ni les mécanismes de distinction n'ont disparu.

Faire un usage improductif de son temps, et le montrer, pour faire voir qu'on n'a pas besoin de s'abaisser à travailler : c'est entre autres par le « loisir ostentatoire » que la « classe de loisir » construit son prestige, d'après le sociologue américain T. Veblen. Ce qui suppose un accès exclusif à cette « oisiveté ». Or, les congés payés, instaurés en 1936 par le Front Populaire, et élargis ensuite progressivement (jusqu'à cinq semaines en 1982), donnent formellement accès à tous à ce « privilège ». Il faut cependant attendre les années 1960 pour que ce « droit aux vacances » se traduise réellement par des départs massifs « en vacances ». Triomphe de l'égalité ? Pas si simple.

L'« entre-soi », pratique sociale imposée

Outre que les inégalités de départ sont toujours fortes, les lieux de vacances sont socialement cloisonnés (Berck n'est pas Le Touquet). Et quand les prix et le réflexe de l'entre-soi ne suffisent pas à « tenir à distance », on renforce les barrières de classes : on interdit l'installation de campings aux Portes-en-Ré, on interdit les tenues « débraillées » en ville, ou on cache ses villas derrière de hauts murs. Mais surtout, les usages sociaux des vacances, comme n'importe quelle pratique sociale, expriment « l'habitus de classe » des individus et font l'objet de jugements sociaux incessants, toujours guidés par « le dégoût du goût des autres » (Bourdieu). Et là comme ailleurs,

les classes populaires font office de repoussoir pour les classes supérieures et moyennes, dans des jugements empreints d'un véritable racisme de classe : leurs « façons d'être en vacances » sont dénigrées comme vulgaires, preuves de leur « mauvais goût », de leur côté « beauf », et les classes moyennes et supérieures revendiquent le « bon goût » et « l'authenticité ». Et ce, même si elles ne rechignent pas

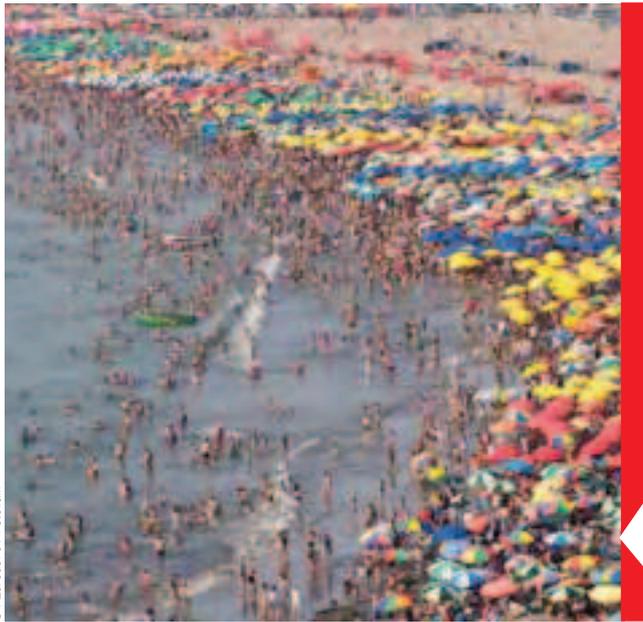
Histoire des congés payés

C'est sous le Front Populaire - dans les Accords de Matignon signés dans la nuit du 7 juin 1936 - qu'ont été institués en France les premiers « congés payés ». Depuis ces accords, tout salarié a le droit à un congé payé annuel à la charge de son employeur. D'abord fixés à deux semaines en 1936, les congés payés obligatoires sont ensuite passés à trois semaines en 1956, à quatre semaines en 1969 et enfin à cinq semaines en 1982.

Négociées entre le patronat et les syndicats de salariés, les conventions collectives peuvent éventuellement garantir un nombre de jours de congés payés supérieur au minimum légal.

à se réapproprier certaines pratiques populaires (comme la pétanque).

Les classes populaires, quand elles partent en vacances, ne sont pourtant pas soumises en permanence à ces jugements de classes. Elles ont des espaces d'autonomie où leurs pratiques peuvent s'épanouir sans honte (c'est paradoxalement l'avantage de « l'entre-soi »). Mais il ne suffit pourtant pas d'ouvrir l'accès aux vacances à tous pour faire tomber les mécanismes de ségrégation sociale et de domination. ■



© Azureus70 / Fotolia.fr

Il ne suffit pourtant pas d'ouvrir l'accès aux vacances à tous pour faire tomber les mécanismes de ségrégation sociale et de domination

Une fausse rumeur qui a la vie dure

On entend beaucoup dire que la rémunération des enseignants aurait été construite sur un montant calculé sur dix mois puis répartie sur douze mois pour son versement afin de prendre en compte les vacances scolaires. Cette rumeur est totalement fausse. Les grilles indemnitaires

des enseignants du second degré n'ont jamais été construites ainsi. Rien n'est d'ailleurs dit dans nos statuts particuliers sur nos droits à congés. C'est donc le statut général des fonctionnaires qui s'applique avec cinq semaines de congés payés par an. Les enseignants sont dis-

pensés de présence dans les établissements durant les vacances scolaires. Pour autant, cela n'interdit pas à l'administration de solliciter les enseignants pour des missions durant cette période. Le bac qui déborde de la période scolaire en est un des exemples.

Quelques chiffres

58 %

C'est le pourcentage de Français qui ne partiront sans doute pas en vacances cet été, soit 4 points de moins que l'an dernier (Sources Libération et Le Point).

Chères vacances

Le budget vacances peut représenter pour une famille plusieurs milliers d'euros. À titre d'exemple, une semaine de location équivalait souvent à un demi-Smic !

Obstacles

D'autres raisons empêchent le départ en vacances : après les problèmes financiers (52 %) viennent les raisons de santé (13 %), les raisons familiales (11 %) ou professionnelles (11 %). Moins d'une personne sur dix n'est pas partie par choix.

Partir...

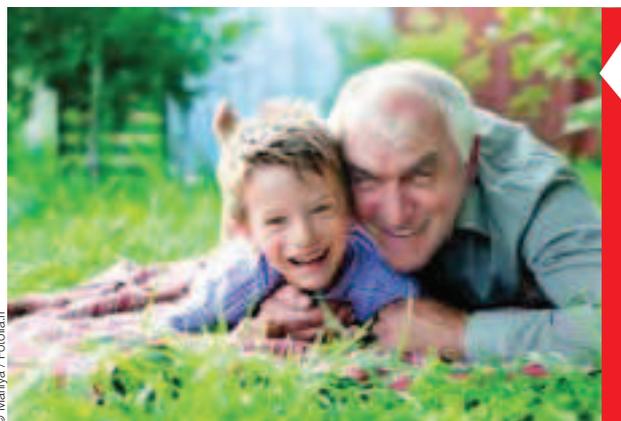
Des vacances à mobilité réduite

Si les Français (et surtout les Parisiens) sont les Européens qui aiment le plus les vacances, la crise les touche aussi.

Pour 2014, ils sont en quête de bons plans qui répondent à des budgets contraints. Ainsi, 44 % sont certains de partir et 56 % des vacanciers partiront plus d'une semaine avec une prédominance pour la famille ou les amis. Ils choisissent aussi de ne pas partir trop loin de leur domicile et déclarent aller chaque année au même endroit. Le voyage « de rêve » se fait en Europe pour 36 % d'entre eux, en Amérique du Nord (23 %) et en Asie (19 %).

Cette année, la préoccupation pour leur pouvoir d'achat amène les Français à renforcer leur vigilance. Un chiffre attire l'attention : 49 % des 18-24 ans comptent partir en vacances. Il s'agit du pourcentage le plus faible parmi les tranches d'âge.

Les Français partent de moins en moins en vacances et moins loin. Ils ne sont pas prêts à emprunter pour financer ces dernières comme cela peut se faire à l'étranger. Ils dépensent moins également en limitant les repas au restaurant et en privilégiant le camping à l'hôtel ou à la location, par exemple. Une étude de l'Insee montre une baisse de la fréquentation hôtelière entre 2012 et 2013, surtout du fait des touristes français alors que le chiffre des campings reste stable. Parmi les Français partant en



© Mariva / Fotolair

vacances, 40 % prévoient de réduire leur budget par une baisse moyenne de 28 % et le choix du camping est lié à ces contraintes.

Grands-parents : solution économique, aubaine affective

Et les enfants dans tout cela ? Quand l'heure des vacances a sonné pour eux, ce n'est pas le cas forcément pour les parents. Et le recours aux grands-parents est bienvenu : chaque année, environ 22 % des 5-13 ans partent en vacances chez ces derniers. Comme le dit Nicole Prieur, philosophe et psychanalyste, en rapportant une parole de son grand-père : « *Les petits-enfants nous font deux cadeaux : l'un quand ils arrivent et l'autre quand ils repartent* ». Ce sont des moments privilégiés

Parmi les Français partant en vacances, 40 % prévoient de réduire leur budget

qui laissent souvent des souvenirs de bonheur chez les uns et les autres. C'est une période à la fois attendue et redoutée. Quelles activités

trouver ? Que faire pour éviter l'ennui ? Comment ne pas aller à l'encontre de l'éducation parentale ? Mais c'est l'occasion rêvée de « raconter le passé pour que le présent se construise mieux » (Marcel Rufo). Si en trente ans la place des séjours avec ou chez les grands-parents s'est réduite, elle est encore importante pour les moins de 13 ans (22 %) ainsi que pour les 14-16 ans (12 %). Toujours à l'affût de clientèle, d'ailleurs, des sites de vacances proposent des idées de voyages, de séjours insolites, ludiques, avec les petits-enfants. Encore faut-il avoir des grands-parents en forme, en bonne santé et en situation d'accueillir leurs descendants.

Car les vacances révèlent aussi les profondes inégalités de notre société. ■

Chiffres

Persistance des inégalités

« On va pas à Saint-Paul-de-Vence, on passe toutes nos vacances à Saint-Ouen. »

Jean Ferrat le chantait déjà il y a 50 ans : il ne suffit pas d'avoir du « temps libéré » pour partir en vacances. L'Insee définit le « départ en vacances » comme le fait de passer au moins quatre nuits consécutives en dehors de son domicile pour des raisons non professionnelles : même en appliquant cette définition large, seuls 53 % des Français sont partis en vacances en 2010.

Inégalités renforcées

Surtout, les inégalités sont toujours fortes : 41 % des ouvriers sont partis en vacances, contre 71 % des cadres et professions intel-

lectuelles supérieures. Ces inégalités entre catégories sociales sont encore plus fortes lorsqu'on se concentre sur les vacances d'hiver : 65 % des Français ne partent jamais en vacances d'hiver, et seuls 9 % des ouvriers partent au moins une fois tous les deux ans, contre 40 % des cadres. Résultat : 43 % des cadres partent plusieurs fois par an en vacances, contre seulement 10 % des ouvriers (d'ailleurs, les catégories les plus aisées partent globalement plus souvent, et moins longtemps à chaque fois). Et il faudrait ajouter qu'il y a « partir » et « partir » : une semaine en camping à Bray-Dunes n'est

pas la même chose qu'un mois dans la villa de Saint-Tropez. Partir dans la famille n'est pas la même chose que partir dans un logement indépendant.

Les facteurs qui expliquent ces inégalités sont clairs : la contrainte financière (donc les inégalités de revenu) vient en premier. Les contraintes professionnelles jouent également (les cadres ont plus de jours de congés annuels que les classes populaires ; les agriculteurs évitent de partir en été...). L'âge ou les raisons de santé ont une influence, qui n'est pas forcément identique pour toutes les classes sociales. ■

1/4 des jeunes

de 5 à 19 ans ne sont pas partis en vacances en 2011 selon une étude de l'OVLEJ (Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes).

Aides de la CAF ?

À peine 6 % des enfants dont le revenu de la famille est compris entre 9 000 et 12 000 euros par an bénéficient d'aides de la Caisse d'allocations familiales pour espérer quitter leur domicile pendant les vacances scolaires.

Luxe

Les vrais privilégiés (seulement 22 % de la population) sont ceux qui peuvent partir plusieurs fois par an. Pouvoir s'offrir des congés hors de l'été reste un luxe pour la grande majorité de la population.



Rythmes et zones

Le 7/2 ou l'équation impossible ?

Au confluent d'intérêts et de points de vue contradictoires, la question de l'organisation de l'année scolaire et de l'alternance cours-vacances fait l'objet de débats récurrents.

Le « rythme biologique » de l'enfant et de l'adolescent est souvent brandi comme l'argument indiscutable qui permettrait donc de trancher, puisque tout le monde s'accorde à considérer que l'objectif est bien d'organiser le temps scolaire en fonction de l'intérêt des élèves.

C'est notamment au nom du respect de ce rythme biologique que l'alternance sept semaines de cours / deux semaines de vacances a donc été mise en place... ou plutôt tentée devrait-on dire, comme on va le voir plus loin. Mais l'équation n'est malheureusement pas si simple à résoudre !

Règle d'or ?

D'abord, il est intéressant d'observer que tous les chronobiologistes ne s'accordent pas sur l'intérêt de cette organisation. Ainsi, pour Claire Leconte, professeur de psychologie de l'éducation et chercheur en chronobiologie : « *le découpage de l'année en 7/2... ne permet nullement de répondre aux besoins différenciés de repos selon les saisons ni à la suppression des ruptures répétées du rythme veille-sommeil lors du calendrier gruyère des mois d'avril, mai et juin où des vacances de deux semaines s'intercalent entre des ponts et des week-ends rallongés* ».



© Vperegpr / Fotolia.fr

Ensuite, l'organisation de l'année scolaire répond de fait à bien d'autres contraintes : contraintes familiales et sociales, tous les enfants ne bénéficiant pas des mêmes conditions de repos pendant leurs vacances, contraintes économiques avec les pressions fortes du lobby du tourisme pour étaler au maximum les périodes de vacances et les caler sur des semaines complètes, contraintes de sécurité routière...

La conjugaison de tout cela a conduit au zonage, mais l'alternance 7/2, vers laquelle les différents ministères ont dit vouloir tendre, est sérieusement mise à mal, une seule zone ayant

Contraintes familiales et sociales, et pressions fortes du lobby du tourisme

finalment ce rythme sur l'année. L'une d'elles a même une période de cours de huit semaines à la rentrée de janvier et de neuf semaines en fin d'année. Un rapport com-

mandé par le ministre Chatel en 2011 proposait d'allonger l'année scolaire de deux semaines et de zoner les vacances d'été. Allonger de deux semaines le temps de travail des personnels qui n'ont bénéficié d'aucune mesure de réduction de leur temps de travail depuis plus de 60 ans, ignorer au passage que pour les profs de lycée l'année scolaire dure déjà jusqu'au 10 ou 12 juillet, réduire le moment de vacances communes du 14 juillet au 15 août rendant ainsi impossible les procédures d'orientation et d'affectation des élèves et des profs... La démonstration de l'efficacité reste à faire ! ■

Origine sociale des vacances

Des congés scolaires conçus pour qui ?

Il est coutume de dire que, historiquement, les dates de vacances estivales répondent à la charge de travail des enfants dans les champs.

À l'origine des vacances scolaires, au XIX^e siècle, on trouve... la saison de la chasse. Les enfants de la noblesse et de la bourgeoisie rejoignent leurs parents de mi-août à fin septembre pour participer à ce moment de socialisation intense. Ces congés sont progressivement allongés : ils commencent au 14 juillet à l'aube de la Première Guerre mondiale. Les enfants ont alors deux mois et demi de vacances, sans autre coupure dans l'année que quelques jours pour Pâques, la plus importante des fêtes religieuses. Il faut attendre 1959 pour que les « grandes vacances » soient décalées de deux semaines, s'étalant alors de début juillet à mi-septembre. Aux congés de Pâques et de Noël (datant de 1925) s'ajoutent dès lors quelques jours à la Toussaint pour couper un premier trimestre un peu long. Les vacances

d'hiver font suite aux Jeux olympiques de 1972, qui voient le début des « vacances à la neige ». Elles s'accompagnent du zonage, institué pour favoriser le tourisme. La structure actuelle du calendrier scolaire date de 1983.

Intérêt des classes dominantes

Contrairement à ce que l'on croit, les vacances scolaires n'ont donc pas été initialement conçues pour permettre aux enfants de paysans d'aider leurs parents mais pour suivre le rythme de la sociabilité des classes supérieures. Les enfants des nobles et des bourgeois étaient scolarisés en internat loin de chez eux, et les transports ne leur permettaient pas de rentrer pour de courtes vacances. Ils ne rejoignaient leur famille que pour les principales fêtes religieuses et les grandes vacances.

L'école des enfants de paysans était ouverte onze mois sur douze, le mois de vacances étant fixé par le préfet. Les instituteurs, rémunérés en partie par les droits d'écolage payés par les parents, n'avaient de toute façon pas les

moyens de fermer davantage. Les enfants n'allaient à l'école que quand il n'y avait pas de travail, soit le plus souvent de novembre à mars. Ce n'est qu'avec l'amélioration de la fréquentation due à une politique volontariste de scolarisation qui aura duré presque un siècle, que le ministre de l'Éducation nationale Jean Zay a aligné en 1939 les vacances d'été de tous les enfants. La révolution des congés payés du Front Populaire était en marche, les ouvriers partant en vacances en famille, au grand dam de la bourgeoisie qui se voyait dépourvue d'un privilège.

Les vacances scolaires n'ont jamais été conçues pour les enfants en fonction de leur rythme de développement ou d'apprentissage. Elles consistent à rendre les enfants à leurs familles et à répondre à des impératifs sociaux. ■

- <http://blogs.mediapart.fr/blog/claude-lielievre/261211/aux-origines-des-vacances-scolaires>
- <http://blogs.mediapart.fr/edition/changer-les-rythmes-scolaires-lodeve/article/160311/l-ecole-contretemps>

Un droit, une nécessité

Ces enfants qui ne partent pas en vacances

Alors que les vacances sont essentielles au bien-être et à l'épanouissement de chacun, le dernier sondage IPSOS indique que près d'un Français sur deux n'a pas prévu de partir en vacances. Du coup, environ un enfant sur trois est privé de vacances !

Les « jolies colonies de vacances » chantées par Pierre Perret en 1966 ont fortement décliné depuis les années 1990 : le taux de départ des 5-19 ans en colonies de vacances de plus de cinq nuits n'était plus que de 7,5 % en 2011 ! Parmi les raisons de cette désaffection continue, figure le coût des séjours (en moyenne 63 euros par enfant et par jour) alors que celui-ci n'est plus financé aux deux tiers par l'État (comme c'était le cas à la Libération) et que les financements par la CAF ont fortement baissé.

L'offre des colonies a donc aujourd'hui tendance à se polariser : d'un côté, les camps itinérants de tourisme et d'aventure pour les enfants des milieux aisés ; de l'autre, des centres associatifs et cari-

tatifs pour les enfants des milieux défavorisés, aidés par un comité d'entreprise, une municipalité ou un service social départemental.

Les enfants des classes moyennes sont écartés et la mixité sociale qui prévalait autrefois dans les « colos » a disparu.

Face à la baisse continue de leur fréquentation, un rapport parlementaire sur « l'accessibilité des jeunes aux séjours collectifs et de loisirs » appelle à un vaste plan national pour relancer les « colos » et met en avant 21 propositions pour les « réinventer », notamment taxer plus fortement les hôtelseries de luxe pour créer un « fonds national d'aide au départ en vacances collectives » ou distribuer plus de chèques vacances aux parents.

Les « oubliés » des vacances

Depuis sa création en 1945, le Secours populaire français (SPF) se mobilise pour offrir à des personnes démunies la possibilité de partir de chez elles, ne serait-ce qu'une journée, de sortir de leur isolement, de partager avec d'autres des moments forts de détente et de découverte. Certaines actions visent plus spécifiquement les enfants en leur permettant d'être accueillis bénévolement dans des « familles de vacances » qui ont des enfants du même âge ou de partir en colonies de vacances grâce à des partenariats passés avec des entreprises ou des comités d'entreprise. Le SPF organise également des journées à la mer, à la montagne ou dans un parc d'attractions pour permettre aux enfants « oubliés des vacances » de passer au moins une journée de vacances. ■

Pendant les vacances

Dispositifs pour encadrer les élèves

Depuis 1991, l'opération « École ouverte » permet à des collèges et lycées volontaires d'accueillir pendant les vacances scolaires des jeunes qui ne peuvent pas ou peu partir en vacances

Vivant dans des zones urbaines et rurales défavorisées ou dans des contextes économiques et sociaux difficiles, ces jeunes peuvent bénéficier d'un programme d'activités éducatives dans les domaines scolaire, culturel, sportif et de loisirs. Les projets doivent prévoir au minimum deux semaines d'ouverture durant l'été (éventuellement fractionnées) et une semaine d'ouverture pendant les petites vacances. Les activités doivent comporter une visée éducative tout en étant adaptées au temps des vacances scolaires.

L'opération se déroule sous la responsabilité de l'Éducation nationale mais fait appel à des financements et des encadrements croisés dans le cadre de partenariats avec d'autres ministères, les collectivités territoriales... Mais comme le dispositif se déroule dans un EPLE, le vote préalable en CA est obligatoire. Portant sur les principes d'organisation (publics visés, durée, activités proposées...), ce vote est essentiel pour vérifier que le projet déposé répond bien à un besoin et que les personnels s'y impliqueront librement, sur la base du volontariat.

Le dernier bilan disponible date de 2011 : 651 établissements du second degré ont organisé 2 630 semaines d'activités et permis à 86 500 jeunes de bénéficier d'au moins une activité. Le nombre d'établissements

concernés est en baisse (il y en avait 723 en 2010) et les recteurs envoient parfois tous azimuts des appels d'offres pour trouver des enseignants volontaires.

Stages de langues

Des stages intensifs d'anglais sont également proposés, gratuitement, aux lycéens volontaires des voies générale, technologique et professionnelle pour leur permettre de renforcer la pratique orale de l'anglais.

Ouverts à tous les élèves de la Seconde à la Terminale, ces stages sont organisés sur une semaine, à raison de trois heures par jour, pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'été (début juillet et fin août). Le dispositif est encadré par des intervenants volontaires

(professeurs rémunérés en heures supplémentaires, assistants de langue, étudiants étrangers, locuteurs natifs rémunérés en vacances...). Ces stages peuvent être étendus à d'autres langues quand le nombre de demandes formulées par les élèves est suffisant. C'est déjà le cas dans plusieurs académies, où des stages d'allemand et d'espagnol sont organisés. Mais leur pertinence est globalement contestée par les enseignants. ■

Les activités doivent
comporter
une visée éducative



© Benuch / Fotolia.fr



Le chèque-vacances

Une création syndicale pour l'aide au départ

L'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) a été créée en mars 198 pour pérenniser la coopérative qu'avaient fondée les syndicats.

Cet établissement public fonctionne sans subvention de l'État ni actionnaire. Sur les vingt-trois membres de son conseil d'administration, on compte sept représentants des organisations syndicales, dont un au titre de la FSU. Deux menaces pèsent sur le chèque-vacances : celle d'une instrumentalisation par l'État, tenté de se défausser sur l'ANCV de sa politique sociale, et celle d'une fiscalisation qui signerait la fin de son utilisation par les comités d'entreprise, et donc sa mort, alors que les chèques-cadeaux d'entreprises privées sans objet social ne sont pas menacés.

Les missions de l'ANCV

• L'aide au départ en vacances des salariés (10 millions de bénéficiaires en 2013 pour 1,5 Mds €) par l'émission et la gestion des chèques-vacances délivrés par les comités d'entreprise ou la fonction publique, en développant une politique d'abondement de

l'épargne salariale. Acceptés par 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs, ces chèques sont valables deux ans au-delà de leur année d'émission et échangeables sur demande.

• Des programmes d'action sociale, financés par les excédents d'exploitation dégagés (l'ANCV ne pouvant réaliser aucun profit) : aide individuelle au départ de publics fragilisés, en collaboration avec les organismes d'aide à ces personnes (225 000 bénéficiaires) et aide au tourisme social.

Le chèque-vacances en voie de rénovation

Les personnels de la Fonction publique de l'État peuvent bénéficier du chèque-vacances dès lors qu'ils remplissent les conditions d'accès à la prestation. Mais moins de 5 % des personnels pensent à faire valoir leurs droits, le plus souvent par manque d'information.

Le principe du chèque-vacances est simple. Les sommes épargnées font l'objet, dès le quatrième mois, d'une bonification par l'État de 10 à 35 % selon les tranches de revenu (RFR) et le quotient familial. Par exemple, un couple de professeurs certifiés (9^e échelon) avec deux enfants peut en bénéficier. Des tranches de bonification supplémentaire (+ 5 %) ont été récemment mises en œuvre pour les personnes handicapées. À la demande syndicale, une tranche forfaitaire pour les moins de 30 ans sera ouverte à la rentrée 2014, ouvrant droit à une bonification de 35 %. Sont concernés 11 % des personnels de l'Éducation nationale. Ainsi, un jeune professeur certifié épargnant 30 € par mois pendant dix mois bénéficiera de 405 € de chèques-vacances. ■

Site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Et les profs ?

Entre contraintes et liberté

« De nouveau en vacances ? »

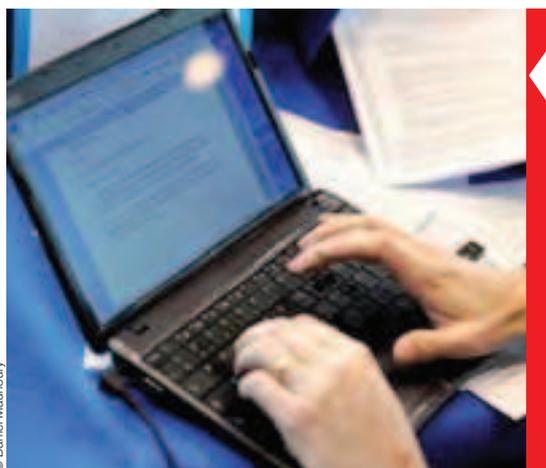
Quel est l'enseignant qui ne s'est jamais entendu reprocher cela par un voisin ou un membre de sa famille ?

Avec quinze jours à la Toussaint, autant à Noël, en hiver et au printemps... et six à sept semaines pendant l'été, il y a *a priori* de quoi faire rêver les autres salariés qui ont en moyenne six semaines de congés payés par an !

Or, peu de gens savent que la durée légale de congé des professeurs est identique à celle des autres travailleurs, à savoir cinq semaines. C'est ce qu'a affirmé le Conseil d'État le 26 novembre 2012, en réponse à une enseignante qui avait déposé un recours à propos de son congé maternité. Mais ce même Conseil d'État a ajouté qu'un enseignant ne pouvait pas pour autant disposer de ses congés comme les autres travailleurs, en raison de la « spécificité de son métier » lié à un calendrier scolaire rythmé par seize semaines légales de vacances pour les élèves.

Un statut paradoxal

Les enseignants ont donc un statut assez paradoxal sur le plan réglementaire. Et pendant longtemps, leurs congés plus longs ont été mis en avant pour justifier des salaires



© Daniel Maunoury

nettement plus faibles que ceux des autres salariés de même niveau de qualification. Le rapport annuel sur l'état de la Fonction publique de 2013 indique en effet que le salaire moyen d'un enseignant est inférieur de 30 % à celui d'un cadre de la Fonction publique et de 37 % à celui d'un cadre du secteur privé !

Mais au fait, que font les enseignants pendant leurs vacances ?

Selon une enquête de la DEPP publiée dans la note d'information n° 13-12 en 2013, ils

Les enseignants travaillent en moyenne 19 à 20 jours pendant les congés scolaires

déclarent travailler en moyenne 19 à 20 jours pendant les congés scolaires. Certains s'impliquent par ailleurs dans les opérations « École ouverte » et/ou les stages de remédiation proposés aux élèves.

Des destinations peu coûteuses

Comme ils n'ont pas un gros budget, les enseignants ont plutôt tendance l'été à privilégier les destinations et les formules les moins coûteuses, à choisir des endroits tranquilles où ils pourront se reposer d'une année stressante, se ressourcer, lire, randonner, voyager, visiter des musées ou admirer de vieilles pierres... avant de commencer à se replonger dans la préparation des cours de l'année suivante. Mais les « petites vacances » sont généralement plus studieuses avec les copies à corriger et les cours à préparer. ■

« La socialisation à la pratique touristique est un enjeu politique majeur »



© DR

Bertrand Réau est maître de conférences en sociologie à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, chercheur au Centre européen de sociologie et de sciences politiques (CNRS-EHESS-Paris I). À partir d'un éclairage socio-historique, il montre comment le tourisme et les vacances représentent un enjeu social et politique majeur. Il analyse aussi, à partir d'un travail d'observation, les ruptures et continuités que peuvent vivre les individus durant ce temps libéré. On apprend à partir en vacances comme on apprend à faire du tourisme. La question est : comment ?

L'US : *Les vacances sont-elles un moment d'effacement des barrières et des codes sociaux ?*

Pour répondre à cette question, il faut évoquer les travaux de Norbert Elias. La civilisation moderne est marquée par un fort auto-contrôle des pulsions. Et les vacances, entre autres, constituent un moment de libération des pulsions et des émotions. Mais cette libération est contrôlée et s'opère dans un cadre particulier, socialement constitué : on ne s'adonne pas aux loisirs n'importe où, n'importe quand, n'importe comment et avec n'importe qui. Il y a des lieux normalisés qui encadrent quelque peu ces formes de relâchement. Ainsi, les normes et les codes pendant les vacances ne sont pas les mêmes que dans le monde ordinaire. Ce qui laisse effectivement des marges de manœuvre pour jouer d'autres rôles sociaux, avec plus ou moins de réussite, en fonction des ressources dont on dispose. Donc, une des fonctions des vacances, c'est bien d'avoir la possibilité de valoriser des ressources qui ne le sont pas dans le monde quotidien.

L'US : *Vous parlez de ressources, quelles sont-elles ? Ne sont-elles pas inégalement distribuées et discriminantes ?*

Il y a en effet une socialisation aux vacances, les pratiques sont différenciées depuis l'origine même du tourisme. Cette différenciation est liée aux ressources, économiques évidemment, qui déterminent les possibilités de départ. Mais il y a aussi les ressources culturelles et sociales. Quand on a appris à voyager très tôt, on acquiert des compétences linguistiques et à la mobilité qui sont des éléments transmis grâce à des apprentissages. On constate par exemple qu'il y a, chez les cadres supérieurs, une diversification et une accumulation des formules de vacances. On peut dans la même année aller au « Club-Med », faire un circuit culturel aux États-Unis, du ski, et visiter des villes européennes. Alors que pour les classes populaires, lorsqu'il y a départ, les vacances sont plus souvent monolithiques, une fois l'été.

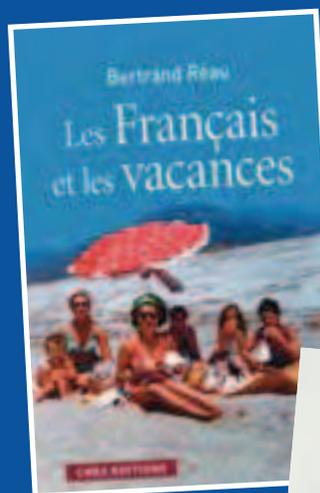
L'US : *Les vacances ont-elles toujours été ce moment de relâchement contrôlé que vous décrivez ?*

La perception des vacances et du tourisme a évolué. Les historiens montrent qu'une partie des ouvriers ne voulaient pas des congés payés en France, ils ne voyaient pas quoi faire de ce temps spécifique. Et de l'autre côté, on avait le discours réactionnaire des élites de tous bords qui considéraient que ce temps libre allait être mal utilisé par les classes populaires qui allaient fomenter des troubles et/ou tomber dans l'alcoolisme. De nos jours, en Chine ou en Indonésie, le tourisme est utilisé par les pouvoirs publics pour « éduquer » la population aux « bonnes manières », tant dans la réception de touristes étrangers que dans les pratiques de leurs citoyens à l'étranger. Ces exemples montrent bien qu'il y a une socialisation à la pratique touristique : celle-ci est un enjeu politique majeur.

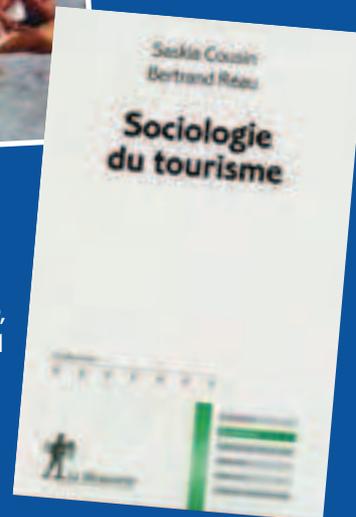
L'US : *Vous avez une analyse un peu désenchantée sur le tourisme équitable. Peut-il y avoir une relation désintéressée entre une population et des vacanciers ?*

Oui, mais la question de l'intérêt en sociologie est spécifique : il n'est pas seulement économique. Il y a des intérêts symboliques, de valorisation de soi, des intérêts qui peuvent être considérés comme nobles : on a intérêt à aider autrui parce que cela nous permet de nous sentir mieux, de développer notre altruisme. Il reste à savoir qui donne quoi et de quelle manière. Le tourisme permet de mettre en relation des populations diverses, mais leurs rapports dépendent largement des conditions de la rencontre et des expériences vécues en amont par les uns et les autres. ■

Bibliographie récente



► *Les Français et les vacances, sociologie des pratiques et offres de loisirs*, Bertrand Réau, CNRS Éditions.



► *Sociologie du tourisme*, Saskia Cousin, Bertrand Réau, La Découverte